

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
04/08/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0140

1. Intitulé du projet

Aménagement de la place de la Nation (Paris 11ème, 12ème et 20ème arrondissement)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE PARIS, Direction de la Voirie et des Déplacements

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements

RCS / SIRET

2 1 7 5 0 0 0 1 6 0 0 0 1 9

Forme juridique

collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Dimensions de la place de la Nation: environ 50 600m ² de rayon 127m comportant une chaussée de largeur 26 m (anneau central) dont le périmètre extérieur est de 460m et une contre allée circulée de largeur 12m et de périmètre extérieur 772m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise en priorité à transformer les usages de la place de la Nation en faveur des habitants, des visiteurs et de leurs déplacements.

Il prévoit de rééquilibrer l'espace en faveur des piétons et des cyclistes, avec une augmentation de la surface qui leur est consacrée d'environ 40 %, sans modifier pour autant la structure concentrique de la place.

D'une manière générale, les aménagements seront conçus selon une exigence de sobriété et en limitant autant que possible l'ampleur des travaux. Les actions porteront notamment sur la création de nouvelles traversées piétonnes, la modification de carrefours, la reprise des revêtements quand cela s'avère nécessaire, la création de cheminements sécurisés pour les cyclistes, la création d'itinéraires pour les personnes en situation de handicap, le renforcement de la végétalisation.

Enfin, une partie du projet sera mise en oeuvre selon une méthode collaborative avec les habitants, au cours d'ateliers de co-conception et de co-construction piloté par des collectifs de concepteurs. Les interventions porteront, notamment, sur des mobiliers destinés à accueillir de nouveaux usages de l'espace public ou des actions de végétalisation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux poursuivis par la municipalité parisienne sont d'augmenter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes en diminuant les emprises des chaussées circulées. Les espaces ainsi reconquis doivent permettre l'installation de nouveaux usages, de manière temporaire ou pérenne. Les transformations opérées permettront d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation, en privilégiant innovation et sobriété des aménagements.

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, qui ont permis de définir les objectifs spécifiques suivants:

- Renforcer l'attractivité du terre-plein central par les usages, la présence du végétal et de l'eau et la mise en valeur patrimoniale;
- Apaiser les contre-allées;
- Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation;
- Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest;
- Optimiser l'intermodalité;
- Raccorder l'avenue du trône avec la place en intégrant le projet du tram;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont conduits en coordination avec les services de la Préfecture de Police et en application du 7ème protocole de bonne tenue des chantiers en vigueur à Paris, visant à sécuriser les usagers de la voie publique en période de chantier, à assurer une bonne information des riverains et à améliorer la propreté des emprises.

En particulier, le protocole attire l'attention des intervenants sur la sécurité et le confort des cheminements des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules qui devront être assurés, et sur le maintien des continuités cyclables. Ils devront garantir la protection des arbres, ainsi que la protection de l'environnement en évitant l'écoulement des hydrocarbures, en limitant la consommation d'eau et d'énergie, en luttant contre la pollution de l'air, en limitant les émissions de poussière, et en se conformant aux règles de l'arrêté du 29 octobre 2001 pour limiter les nuisances dues au bruit.

Lors de l'élaboration du projet, des échanges ont lieu avec les différents concessionnaires (CPCU, ErDF, GrDF, DPE- SAP, Orange et autres opérateurs de téléphonie) ainsi qu'avec la RATP pour évaluer l'impact du projet sur leurs réseaux et ouvrages. Une déclaration de travaux est lancée en phase diagnostic et une instruction technique est menée en phase avant-projet pour vérifier la compatibilité des réseaux avec le projet. Des déviations de réseaux préalables au démarrage du chantier peuvent être nécessaires.

L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'Inspection du Travail et d'une réunion d'ouverture de chantier (ROC) sur place en présence des entreprises et des services de la Préfecture de Police. Lors de cette réunion, le phasage des travaux, les conditions de circulation des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules ainsi que la signalisation réglementaire à mettre en œuvre sont validés.

Les travaux sont envisagés selon les principales phases suivantes:

- Travaux d'étanchéité de la RATP
- Travaux d'une durée estimative de 18 mois par phases successives sur les infrastructures de voirie, les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore. Ces travaux pourront nécessiter des modifications provisoires de la circulation générale (transports en commun, véhicules)
- Travaux de végétalisation : des arbres supplémentaires en pleine terre si le sous-sol le permet, jardinières hors sol, traitement mixte végétal/minéral du sol en certains lieux .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'élargissement du jardin central au profit d'une meilleure accessibilité et la pacification des contre-allées.

La chaussée centrale est calibrée à 12m de de façon à étendre le jardin central et à réduire les traversées piétonnes.

Certaines contre-allées seront transformées en zones de rencontre, d'autres deviendront piétonnes ouvertes seulement aux vélos

et véhicules de secours. Les trottoirs des contre-allées où la circulation automobile est maintenue sont élargis au profit d'un meilleur confort pour les piétons. Les voies radiales les moins circulées seront fermées (parties en prolongement des avenues Dorian, Bel Air, Bouvines) de manière à regrouper certains îlots et augmenter le surface dédiée aux piétons.

La circulation des vélos sera aménagée de manière sécurisée sur le pourtour du jardin central et/ou sur les contre-allées.

Les espaces piétons des terre-pleins périphériques sont désencombrés, végétalisés et deviennent le support d'usages ludiques, culturels, sportifs en lien avec les quartiers environnants, notamment les universités et écoles. L'accueil d'activités événementielles sera facilité par la mise en place de points d'adduction aux réseaux (électricité, eau, WIFI, fibre optique...)

Des dispositifs de repérage facilitent les correspondances entre les transports en commun.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France au titre du Code du Patrimoine (co-visibilité MH)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Hypothèse d'une éventuelle déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions de la place: 127 m de rayon Superficie globale du projet: environ 50 600m ² Superficie prévisionnelle faisant l'objet de travaux d'infrastructure: 19 000 m ² Surface supplémentaire prévisionnelle dédiée aux piétons: 6 500 m ² Nombre d'arbres actuel: 200 Prévision plantations supplémentaires: 20	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place de la Nation
11ème, 12ème et 20ème
arrondissements de Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 23 ' 33 " 0 E Lat. 48 ° 52 ' 37 " 4 N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 23 ' 44 " 0 E Lat. 48 ° 52 ' 37 " 4 N

Communes traversées :

11ème, 12ème et 20ème arrondissement de Paris

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Première place sous le règne de Louis XIV, modifiée en 1830 sous Haussmann, puis réaménagée à l'arrivée du RER dans les années 80

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme d'embellissement de sept places parisiennes

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terre-plein central est en zone urbaine verte.

La chaussée, les flots et les contre-allées sont en zone urbaine générale.

Les chaussées sont en enrobé, les trottoirs en asphalte et le sol des flots périphériques est soit en asphalte soit en stabilisé.

Le terre-plein central est végétalisé, ses allées sont en stabilisé et le trottoir périphérique est en asphalte.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme issu de la révision générale de 2006 modifié en 2009, 2012 et 2016.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place de la Nation est située à plus de 3 kms du parc Jean Moulin les Guilands en Seine Saint Denis. Les boisements et les prairies du parc sont classés en ZNIEFF continentale de classe 1.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département de Paris approuvé en septembre 2015.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 15 juillet 2003, révisé le 19 avril 2007 et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le territoire de la commune de Paris n'est pas couvert par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 13
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de Paris.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place de la Nation se situe à plus de 3 km du site Natura 2000 le plus proche (Parc Jean-Moulin Les Guillands, site de Seine-Saint-Denis).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Barrières du trône, classées aux Monuments Historiques, situées à l'entrée de la place - Edicules Guimard de l'accès au métropolitain, place de la Nation, inscrites au titre des monuments historiques

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques remblais viendront ajuster le nivellement du projet. Les nouveaux revêtements mis en oeuvre, le cas échéant, privilégieront le recours aux matériaux de réemploi.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement la Place de la Nation est une place très minérale. Elle s'organise en un anneau central et des contre-allées circulées. Le terre-plein central est végétalisé. Le projet d'aménagement prévoit une réduction de la voirie de l'anneau central et l'aménagement de nouveaux espaces végétalisés (jardinières, revêtements végétalisés). Il participera à une amélioration de la diversification de la végétation et ainsi au renforcement du maillage vert du territoire parisien (Action 8 du Plan biodiversité de Paris, adopté le 15 novembre 2011).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La place de la Nation est située sur une zone de dissolution du gypse au Nord et des remblais de mauvaise qualité sont présents du centre à l'Est de la place. Elle n'est pas située dans une zone à risques au titre du Plan de Prévention des risques d'Inondation de Paris.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention pour le retrait des matériaux amiantés (500 m ² de surface d'enrobé estimés) sera soumis à l'Inspecteur du Travail. Le chantier sera conduit avec l'assistance d'un Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier respectera les conditions fixées dans l'arrêté du 29 octobre 2001 de la Préfecture de Police qui réglemente les activités bruyantes et fixe les horaires à respecter
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'éclairage respectera les objectifs du plan Climat de Paris et du plan biodiversité de Paris qui ont pour objectifs de diminuer la consommation énergétique de 30% entre 2004 et 2020, de minimiser les pollutions lumineuses et limiter l'impact de l'éclairage public sur les espèces vivantes.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des prescriptions photométriques sont définies selon l'usage de la voie ; - la puissance lumineuse moyenne des luminaires est réduite ; - l'efficacité du faisceau lumineux est optimisée par orientation adéquate (éclairage de la cible visée et non du ciel et en généralisant l'usage de réflecteurs supprimant les émissions lumineuses au-dessus de l'horizon) ; - la durée d'éclairage a été réduite notamment grâce à l'installation de capteurs ; - l'intensité lumineuse dans les espaces verts a été réduite ou supprimée sur certaines plages horaires.
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Retrait de produits amiantés (enrobés), qui seront évacués vers les centres adaptés.</p> <p>Surface concernée: 500 m² estimés.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et paysager.</p> <p>L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement contribuera à rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes en apaisant la circulation automobile.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la place de la Nation applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale:
- plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5)
- plan climat énergie de paris adopté en 2012 par le Conseil de Paris;
- plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France, en date de 2013 et en cours de révision pilotée par la DRIEE.
- plan biodiversité de Paris adopté par le conseil de Paris en novembre 2011 et en cours d'actualisation.
Les incidences du projet ne peuvent que bénéficier à la santé humaine puisqu'il allie diminution de la circulation automobile et valorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons.
Il illustre la volonté de réduire la place de l'automobile, afin de baisser les niveaux sonores et la pollution atmosphérique liées au trafic routier en incitant l'utilisation d'autres modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.
Compte tenu de ces éléments, et de la sobriété des aménagements qui seront mis en oeuvre, le projet ne nous apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

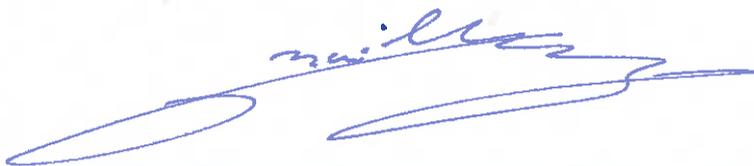
	Objet
6.	7 places Délibération approbation programme aménagement
7.	Annexe Délibération - programmé détaillé
8.	Arrêté concertation préalable
9.	Bilan détaillé concertation
10.	Nation - synthèse diagnostic et objectifs
11.	Diagnostic Bruit et pollution
12.	Mobilités et stationnement
13.	Activités Basias et ICPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

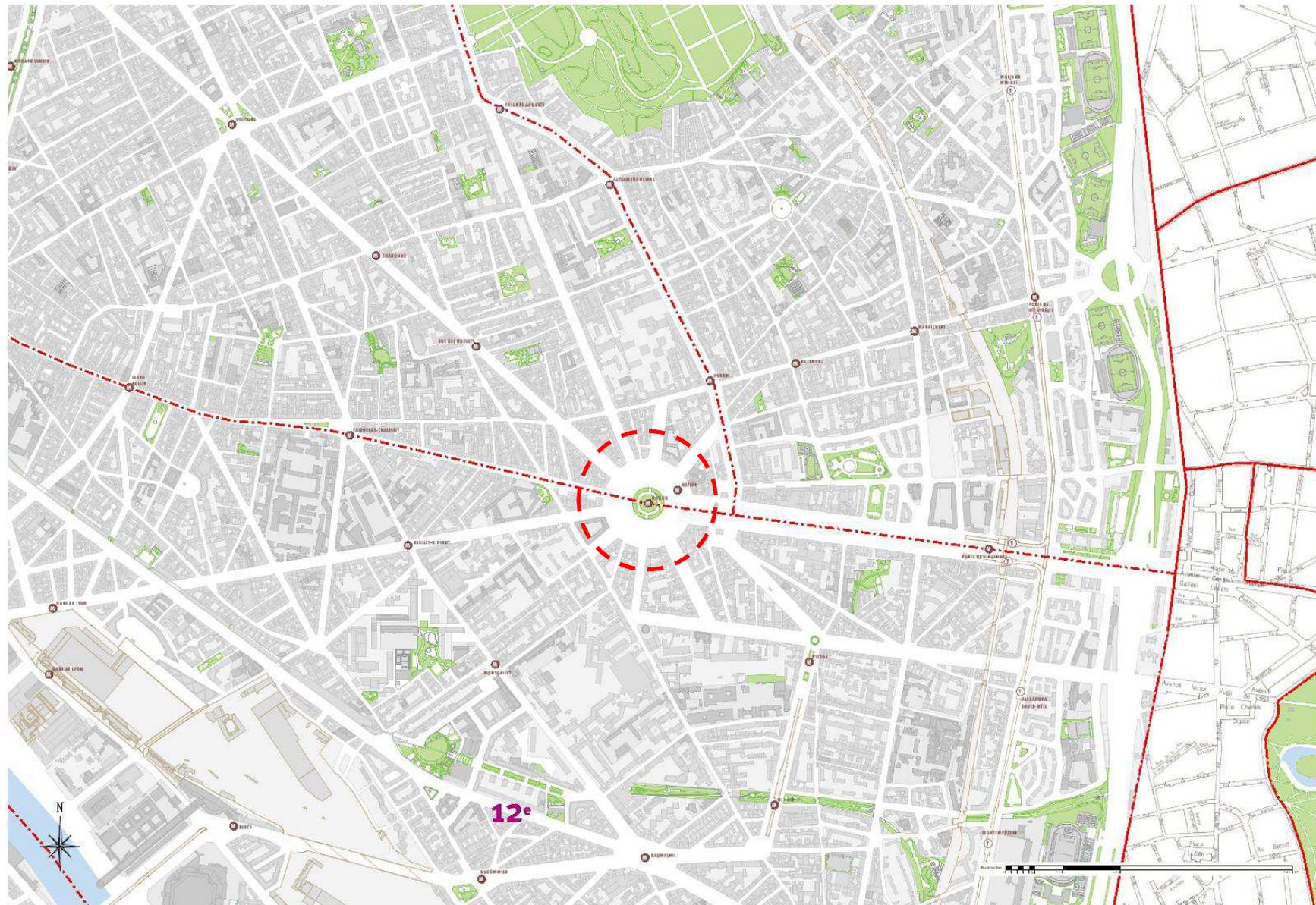
Fait à **PARIS** le,

Signature



Annexe 02 – PLAN DE SITUATION

Ech. : 1/16 000



Place de la Nation

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

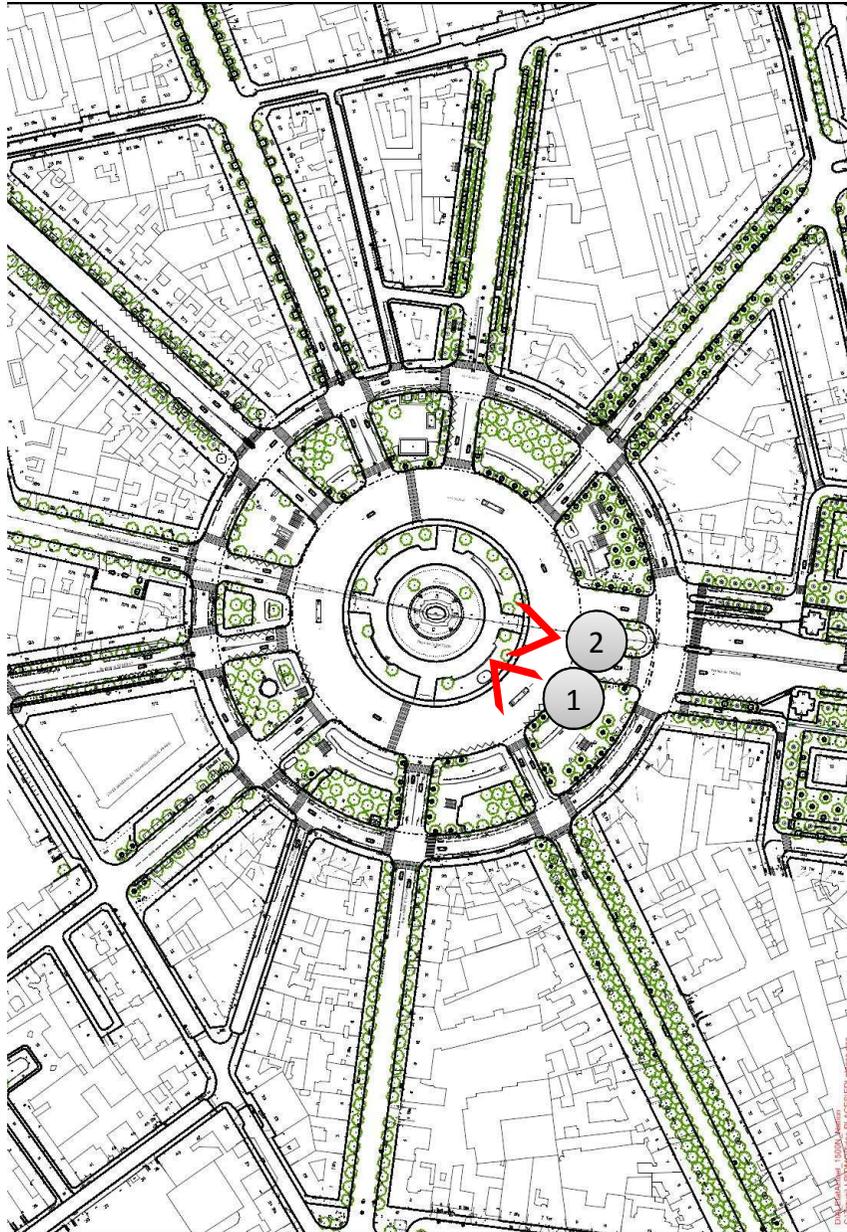
Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



PLACE DE LA NATION

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX

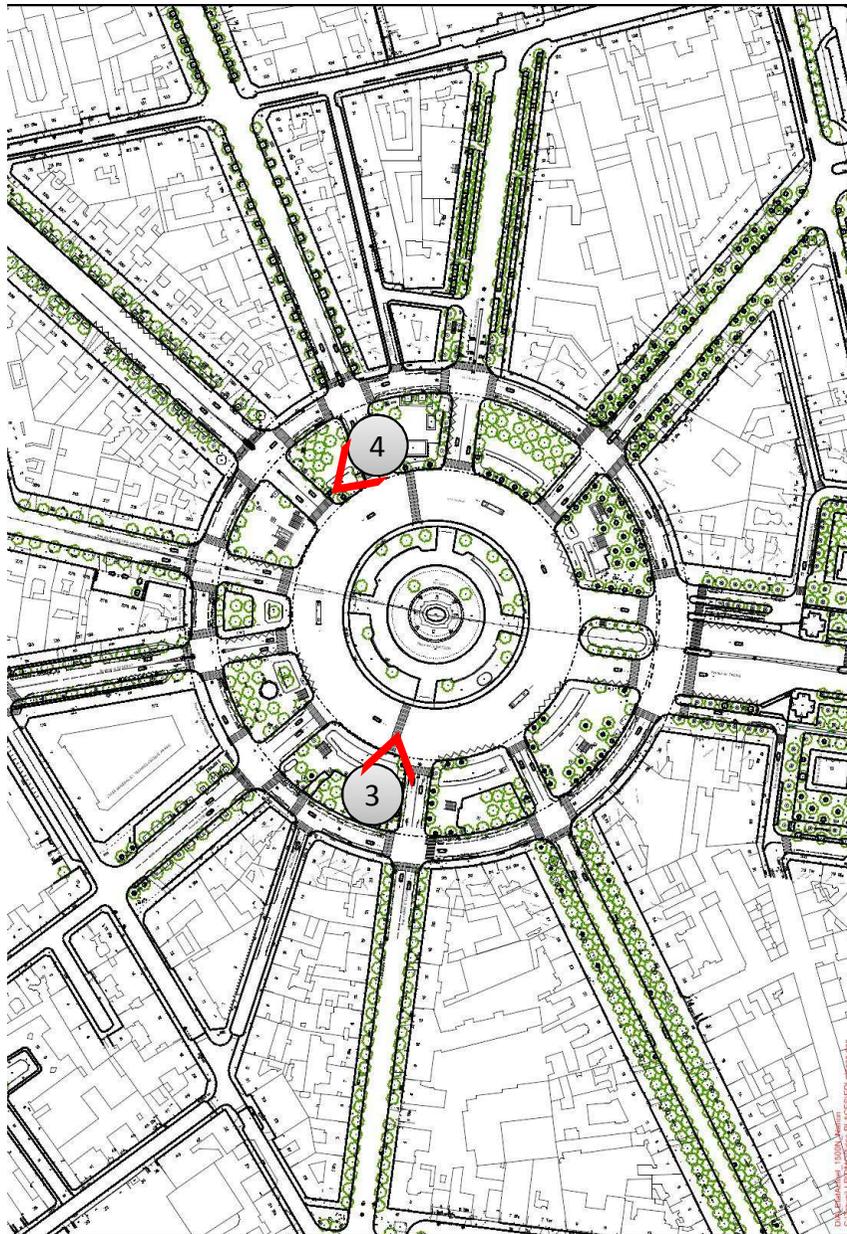


1 Le terre-plein central et la statue Dalou



2 Les barrières du trône

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



3

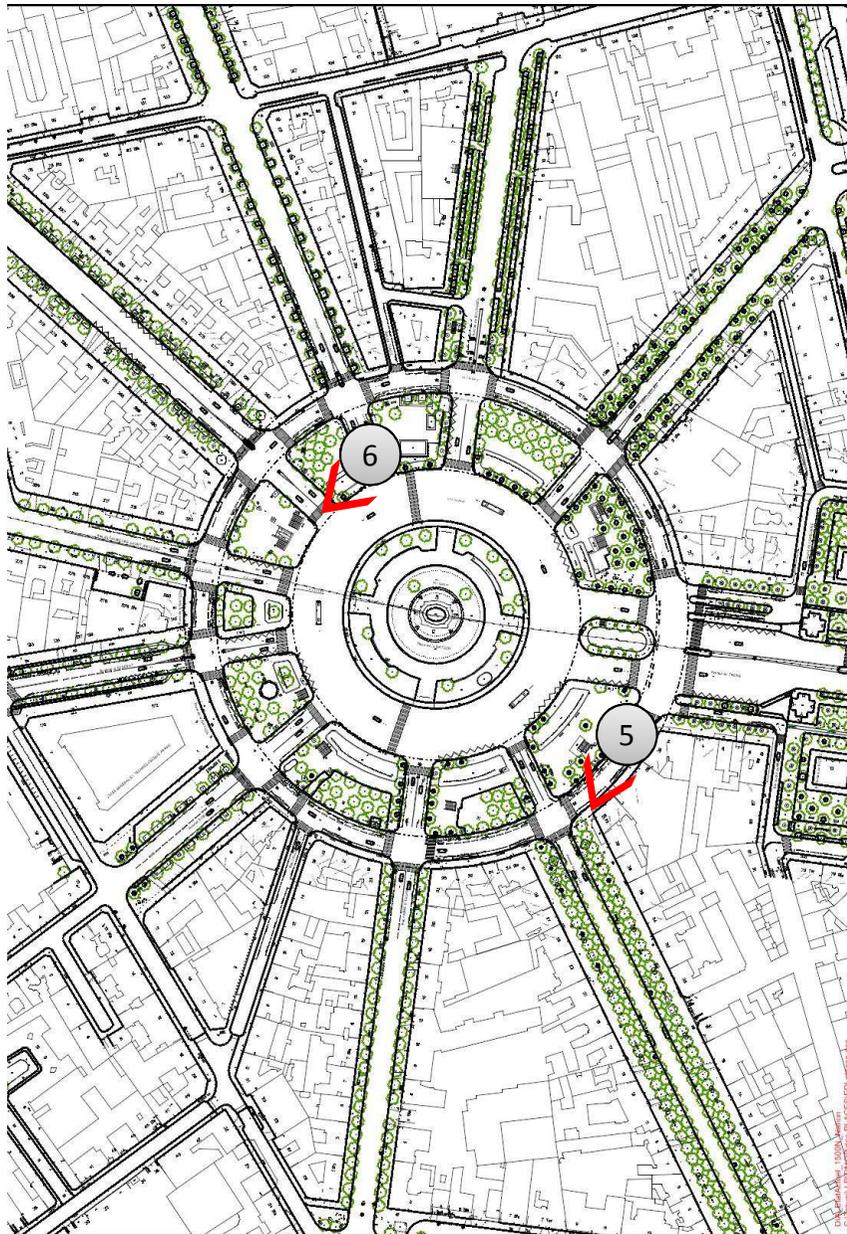
Accès au terre-plein central



4

Talus enherbés des îlots

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



5

Trottoirs des contre-allées très étroits



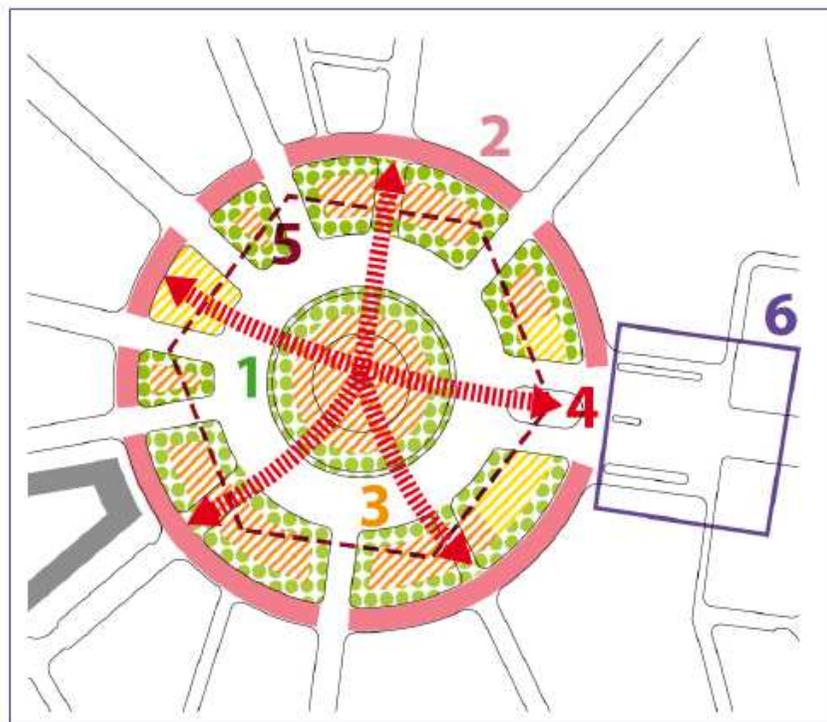
6

Grilles de ventilation du RER

Annexe 04 – PLAN DU PROJET

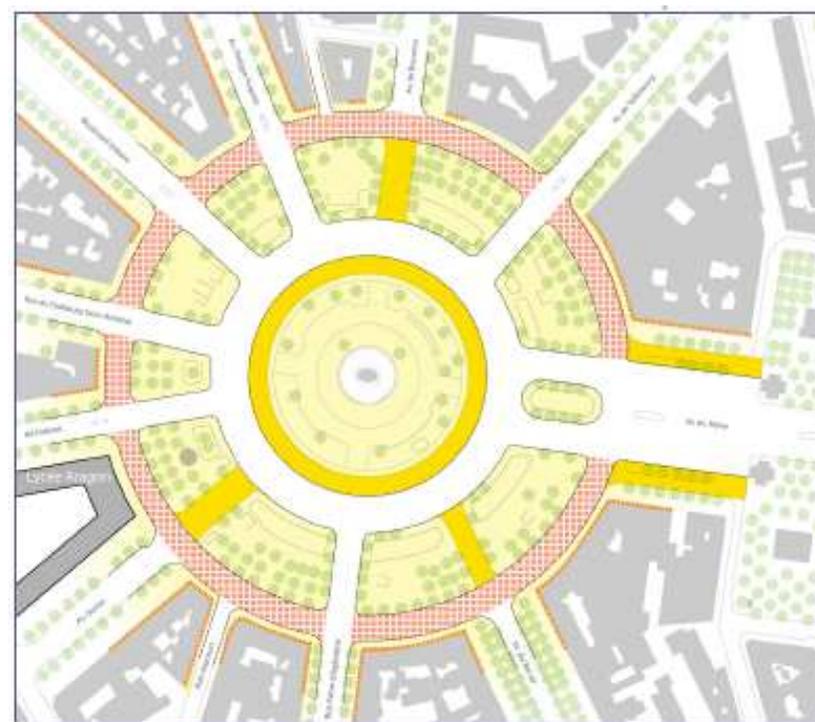
Objectifs du projet

Scénario retenu



OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE DE LA NATION

1. Renforcer l'attractivité du terre-plein central par les usages, la présence du végétal et de l'eau et la mise en valeur patrimoniale
2. Apaiser les contre-allées
3. Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation
4. Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest
5. Optimiser l'intermodalité
6. Raccorder l'avenue du Trône avec la place en intégrant le projet du tramway

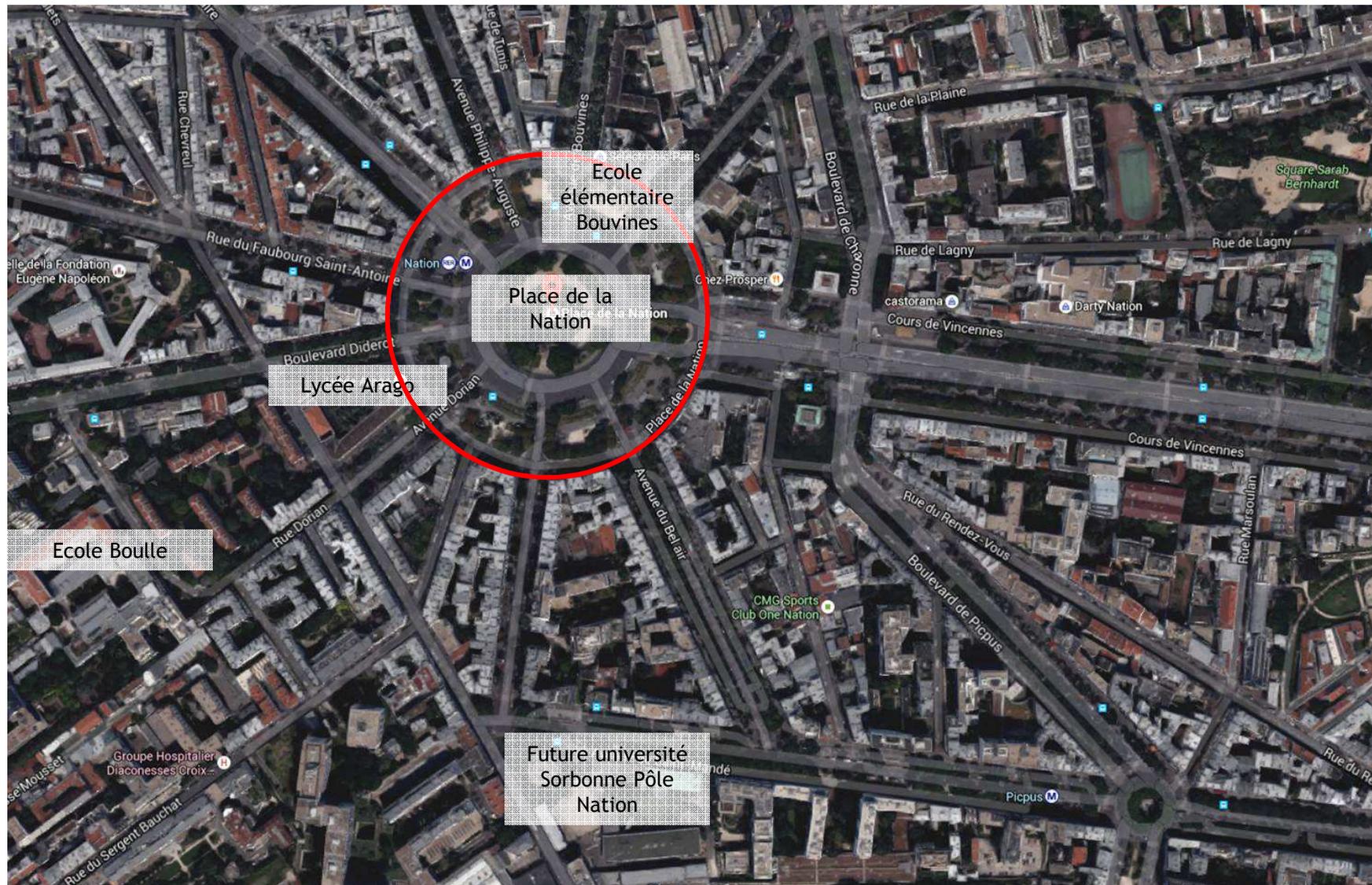


Trottoirs existants	Zone de rencontre (circulation à 20km/h)
Agrandissement des espaces piétons	Linéaires commerciaux existants
Aire piétonne (bus autorisés)	

OBJECTIFS GENERAUX

1. Réduire la place de l'automobile
2. Donner plus d'espaces aux piétons
3. Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
4. Diversifier et intensifier les usages

Annexe 05 – PLAN DES ABORDS



PLACE DE LA NATION

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact